



# “L’Œuvre architecturale de Le Corbusier Une contribution exceptionnelle au *Mouvement Moderne*”

Dossier de candidature à l’inscription  
sur la Liste du patrimoine mondial

*Présenté par : l’Allemagne, l’Argentine, la Belgique,  
la France, le Japon et la Suisse.*

VOLUME I

# “L’Œuvre architecturale de Le Corbusier”

## Une contribution exceptionnelle au *Mouvement Moderne*”

Ce document est une version évoluée du dossier initial de candidature déposé en janvier 2008 par la France au nom de l’Allemagne, de l’Argentine, de la Belgique, du Japon et de la Suisse ; il intègre les compléments d’information transmis en 2008 et 2009 en réponse aux observations de l’ICOMOS.

**Les modifications et mises à jour répondent aux demandes du Comité du patrimoine mondial formulées lors de sa réunion du mois de juin 2009 à Séville :**

### Décision : 33 COM 8B.19

Le Comité du patrimoine mondial,

1. – Ayant examiné les documents WHC-09/33.COM/8B et WHC-09/33.COM/INF.8B1

2. – Renvoie la proposition d’inscription de *L’œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier, Allemagne, Argentine, Belgique, France, Japon et Suisse*, aux États-parties afin de leur permettre de :

a) étayer les arguments qui justifient de la valeur universelle exceptionnelle afin de prouver l’influence des œuvres de Le Corbusier sur l’architecture du XX<sup>e</sup> siècle et le mouvement moderne ;

Le dossier a été recentré sur les œuvres, éléments constitutifs du Bien ;

- l’argumentaire sur la justification du Bien et ses attributs de valeur en tant que contribution exceptionnelle au patrimoine du *Mouvement Moderne* et de l’architecture du XX<sup>e</sup> siècle a été largement développé ;
- la modification du titre du Bien : « L’œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au *Mouvement Moderne* » témoigne de ce recentrement ;
- le mode de présentation des éléments constitutifs du Bien a été modifié, ceux-ci ne sont plus classés selon sept catégories programmatiques et thématiques, mais selon l’ordre chronologique de leur réalisation ;
- l’argumentaire sur la contribution de la chaque élément à la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien a été renforcé ;
- l’analyse comparative a été étoffée ;
- l’information concernant chaque élément du Bien a été regroupée par chapitre dans le volume I afin de souligner la cohérence du Bien sériel.

b) améliorer la délimitation des zones tampon au regard de paramètres topographiques et visuels et assurer une protection appropriée ;

Toutes les zones tampon ont été réexaminées et si nécessaire, révisées ou adaptées afin de mieux prendre en compte les cônes de vue, la topographie des

lieux, la qualité du bâti environnant. Les différents niveaux de protection y ont été intégrés. Les cartes correspondantes ont été refaites.

c) mettre en place des systèmes et/ou plans de gestion pour donner des orientations plus claires aux propriétaires et impliquer les autorités et communautés locales dans le processus de gestion ;

Les plans de gestion locaux ont été réexaminés et enrichis. Des plans d’action au niveau international, national et local ont été mis en place.

3. – Considère qu’une proposition d’inscription révisée n’inclura pas forcément les 22 éléments constitutifs du bien actuel proposé pour inscription. Néanmoins, l’inclusion d’autres parties constitutives du bien dans la série appelleraient une nouvelle proposition d’inscription ;

À la suite d’un réexamen de la série au regard des critères d’intégrité et d’authenticité, le nombre d’éléments constitutifs du Bien proposé à la candidature a été réduit de 22 à 19.

4. – Invite les États-parties à renforcer leur coopération afin d’assurer une protection et une gestion appropriées du bien en concentrant l’attention sur les bâtiments et les ensembles urbains ;

La mise en place d’un outil de coordination et de suivi international, la *Conférence permanente*, a été confirmée par tous les États partenaires de la candidature. L’archivage de la restauration des œuvres de Le Corbusier (relevés, études, matériaux) sera systématisée. Les œuvres, éléments constitutifs du Bien seront prises en compte dans le cadre des plans d’action liés aux politiques patrimoniales et dans les stratégies d’aménagement du territoire.

5. – Encourage les États-parties à continuer à travailler sur le mécanisme de coordination global entre les sites associés à Le Corbusier, comme mécanisme positif, que les sites soient ou non inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Les mécanismes de gestion, de suivi et de mise en valeur du Bien au niveau local, national et international ont été définis et renforcés.

Les mécanismes de coordination du Bien, des parties constituantes, ont été améliorés notamment grâce à la création d’une *Association des sites Le Corbusier*.

Les modifications apportées sont signalées en tête de chacun des chapitres.

## Aux origines du dossier

Comme conséquence de son adhésion et de son soutien à la stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative promue par le Comité du patrimoine mondial, la France a souhaité dès 2000 compléter sa Liste indicative avec des biens relevant d'une catégorie sous représentée sur la Liste : ceux du patrimoine moderne. Ce souci (matérialisé à l'époque par l'inscription de la *Villa Savoye* sur le projet de Liste indicative révisée), rencontrant des initiatives locales, au premier rang desquelles la volonté de la ville de Firminy, et celle de l'association Œuvre Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp, a conduit, dès 2002, le ministère de la Culture et de la Communication (direction de l'Architecture et du Patrimoine) à proposer l'idée d'une candidature en vue de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'un ensemble significatif d'œuvres de Le Corbusier.

À l'automne 2002 un groupe de travail commun au ministère et à la Fondation Le Corbusier dressait une première sélection d'édifices, et, le 4 mars 2003 une première réunion à Paris des propriétaires ou gestionnaires permettait d'acter le lancement du projet. La constitution du dossier était confiée par contrat à Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des monuments historiques et inspecteur général des monuments historiques, et à Gilles Ragot, historien de l'architecture et professeur à l'École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux, avec le concours et le soutien des services centraux et déconcentrés du ministère, et de la Fondation Le Corbusier.

Peu après, l'idée de proposer une sélection des réalisations corbuséennes dans le monde à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco a reçu un accueil enthousiaste de la part de tous les pays concernés lors d'une réunion des ambassadeurs des délégations auprès de l'Unesco, organisée à Paris le 20 janvier 2004.

Le 18 juin 2004, la Fondation Le Corbusier, la Commission nationale française pour l'Unesco, le ministère de la Culture et de la Communication et la convention France – Unesco pour le Patrimoine, organisaient, dans les locaux de la Fondation, un séminaire international destiné à lancer la procédure d'inscription de l'œuvre construite de Le Corbusier au patrimoine mondial de l'Unesco.

Les débats ont mis en évidence l'intérêt d'une démarche transnationale commune, faisant l'objet dans la phase finale d'un dossier unique construit sur des critères homogènes et mettant en valeur une démarche collective pour la promotion, la valorisation et la gestion de l'œuvre.

### PRÉAMBULE

**Le dossier de demande d'inscription de l'œuvre architecturale de Le Corbusier sur la Liste du patrimoine mondial est le fruit d'un travail collectif de plusieurs années. Il a été élaboré par l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, le Japon et la Suisse. Il s'agit d'une demande d'inscription sérielle. Le *Bien* proposé à l'inscription est représentatif de l'œuvre architecturale de Le Corbusier dans le monde. La série pourrait toutefois faire l'objet de demandes complémentaires permettant d'y associer des œuvres qui n'ont pu, pour diverses raisons, figurer au présent dossier.**



Ce séminaire inaugural a également révélé des situations juridiques différentes au regard de la protection au titre des monuments historiques selon les pays où Le Corbusier a construit. Pour des raisons administratives différentes et notamment l'absence actuelle de protection d'une partie des réalisations corbuséennes aux États-Unis, en Inde, en Tunisie ou en Russie ne permet pas, tout du moins dans un premier temps, de les retenir sur la liste des œuvres proposées à l'inscription malgré le grand intérêt témoigné par tous les acteurs concernés envers cette initiative.

Le dossier a été constitué avec tous les États parties déjà prêts à y participer afin de susciter dès à présent une forte dynamique patrimoniale autour de l'œuvre de Le Corbusier, en conservant pour objectif de proposer à court terme une extension de la série qui fait l'objet de cette première proposition.

Des experts représentant respectivement l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, le Japon et la Suisse ont été confirmés dans la mission qui leur a été confiée par leurs pays respectifs pour l'élaboration du dossier d'inscription. Ces experts sont respectivement : Friedemann Gschwind de l'office de l'urbanisme et du renouvellement urbain de Stuttgart en Allemagne ; Alberto de Paula puis Alfredo Conti, architectes argentin ; Jozef Braeken, puis Piet Geleyns chercheurs à l'Institut flamand du patrimoine de la Communauté flamande de Belgique ; Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des Monuments historiques, assisté de Bénédicte Gandini, architecte ; Gilles Ragot, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux ; Olivier Poisson, architecte, Inspecteur général des monuments historiques ; Roger Aujame, architecte ; Yoshiyuki Yamana, Professeur associé (Tokyo university of science), chercheur invité au Musée National des Beaux-arts de l'Occident ; Oliver Martin, section Patrimoine culturel et Monuments historiques de l'Office fédéral de la culture en Suisse.

## Méthodologie

Depuis le 18 juin 2004, le Comité international s'est réuni tous les trois mois à la *Maison La Roche*, siège de la Fondation Le Corbusier à Paris. Ses travaux ont permis d'élaborer une méthode de travail commune, d'établir la liste des éléments constitutifs du Bien proposé pour l'inscription, de concevoir un synopsis unique pour le dossier final et de préparer les notices des listes indicatives. Les experts ont ensuite rédigé les contenus des différents chapitres du dossier et participé aux discussions concernant les parties communes.

À l'initiative de Monsieur Jean Guéguinou, ambassadeur représentant la France auprès de l'Unesco, des réunions ont été organisées au siège de l'Unesco auxquelles étaient invités l'ensemble des pays intéressés par l'œuvre construite de Le Corbusier. Ces réunions avaient pour objectif de tenir informé l'ensemble des délégations de l'avancement du dossier. À ces réunions, outre les pays directement partenaires du projet, ont été associés l'Inde, les États-Unis, la Russie et la Tunisie.

En marge des réunions du Comité international, plusieurs réunions de travail réunissant les experts Français, la Fondation Le Corbusier, des représentants de la direction de l'Architecture et du Patrimoine et de l'Unesco se sont tenues à la Fondation Le Corbusier, à l'agence Gatier ou au ministère de la Culture.

Des réunions d'information ont également été organisées régulièrement à la Fondation Le Corbusier avec les architectes en chef des monuments historiques et les responsables des services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine des sites français retenus dans la liste provisoire, et avec les propriétaires. Ces réunions avaient pour double objectif de les informer de la procédure en cours et de les solliciter pour compléter et vérifier les informations concernant les œuvres situées dans leurs secteurs d'activité.

Enfin, les experts se sont rendus sur les différents sites afin de rencontrer les propriétaires et les partenaires concernés et de vérifier et enrichir les données en leur possession.

## L'originalité du dossier

Le dossier consacré à l'œuvre architecturale de Le Corbusier constitue un dossier pionnier. Il est en effet le premier dossier consacré entièrement à l'œuvre d'un architecte du XX<sup>e</sup> siècle possédant une dimension transnationale de cette ampleur. Il concerne six pays répartis sur trois continents.

## Une pensée universaliste pour une œuvre à l'échelle de la planète

L'originalité de ce dossier réside également dans le fait que l'universalisme est consubstantiel de la pensée, de la vie et de l'œuvre de Le Corbusier.

Le Corbusier est l'un des premiers, sinon le premier architecte, à construire dans le monde entier. Il œuvre principalement en France, en Inde et en Suisse, mais également en Allemagne, en Argentine, en Belgique, au Japon, en Russie, aux États-Unis, en Irak et en Tunisie.

Ses réalisations se trouvent dans onze pays répartis sur quatre continents. Rares sont les architectes qui ont eu un tel rayonnement<sup>(2)</sup>. Le Corbusier participe pleinement de ce phénomène d'internationalisation de la production architecturale qui marque le XX<sup>e</sup> siècle.

La dimension intrinsèquement universaliste de sa pensée, comme de son mode de vie, son infatigable esprit pédagogique, son irrépressible envie de convaincre du bien fondé de ses idées – exposés dans le chapitre III du présent dossier – ne sont certainement pas étrangers à ce bilan.

Le Corbusier a également conçu de très nombreux projets pour d'autres pays : l'Algérie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Espagne, l'Italie, la Suède, le Tchad, la Tchécoslovaquie, la Turquie et l'Uruguay.

Parmi ces projets, certains, comme les nombreuses propositions pour Alger, le plan de Bogota ou l'Hôpital de Venise, possèdent une force de proposition telle qu'ils eurent presque autant d'importance dans le débat architectural ou urbain au XX<sup>e</sup> siècle qu'une réalisation effective.

Enfin, Le Corbusier joua un rôle majeur au Brésil où ses écrits, ses conférences et sa contribution dans l'élaboration de l'avant-projet du ministère de l'Éducation nationale de Costa et Niemeyer (1936) contribuèrent largement au développement de l'architecture moderne dans ce pays. Cette influence déterminante de Le Corbusier fut saluée dès 1943 lors de la première grande exposition consacrée à la jeune école brésilienne au MOMA de New-York<sup>(3)</sup> et par Oscar Niemeyer lui-même à plusieurs reprises dans ses mémoires : « Tous ceux de ma génération au Brésil avaient une admiration sans borne pour cet homme qui venait du vieux continent, chargé de culture et d'idées nouvelles. Nous avons lu *Vers une architecture, L'Art décoratif d'aujourd'hui, Urbanisme*. Mais chez nous, où nous n'avions pas encore une véritable architecture des tropiques, brésilienne et non pas portugaise, novatrice et non pas imitatrice, nous sentions que Le Corbusier était notre maître, le conseiller qu'il nous fallait pour nous débarrasser des pesanteurs du classicisme. »<sup>(4)</sup>

Depuis le décès de Le Corbusier en 1965, cet intérêt ne s'est jamais démenti et l'on peut en juger à travers les innombrables publications qui lui sont consacrées, les perpétuelles expositions au quatre coins du globe, les travaux universitaires et les cours dont il fait l'objet partout dans le monde. Cette notoriété due à l'universalité de son œuvre et à son engagement militant pour l'architecture moderne peut également s'apprécier à travers

les créations artistiques variées qui lui sont consacrées : œuvres plastiques, installations, sculptures, répliques, films, pièces de théâtres, spectacles de danse, disque de chansons, etc. (voir Chapitre VII, "Documentation"). Il s'agit probablement d'un phénomène unique concernant un architecte contemporain.

## Création d'une conférence permanente

La gestion et le suivi des biens constituant la série des réalisations architecturales et urbaines de Le Corbusier sera assurée par les instances patrimoniales de chaque État partie. Afin d'assurer une cohérence et un suivi transnational des biens ainsi retenus, sans se substituer aux prérogatives de chaque État signataire, le Comité international propose la création d'une Conférence permanente.

## Décision de Séville – Juin 2009

À l'issue de ces travaux préparatoires, au mois de janvier 2008, la France, au nom des six pays partenaires, a déposé un dossier intitulé "l'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier" auprès du Centre du Patrimoine mondial. Il comportait 22 œuvres ou sites de Le Corbusier présentés sous forme typologique.

Le dossier a été soumis au Comité du patrimoine mondial réuni à Séville au mois de juin 2009. Celui-ci décidait de renvoyer la proposition d'inscription dans les termes suivants :

### Décision : 33 COM 8B.19

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents *WHC-09/33.COM/8B* et *WHC-09/33.COM/INF.8B1*
2. Renvoie la proposition d'inscription de **L'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier, Allemagne, Argentine, Belgique, France, Japon et Suisse**, aux États parties afin de leur permettre de :

a) étayer les arguments qui justifient de la valeur universelle exceptionnelle afin de prouver l'influence des œuvres de Le Corbusier sur l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle et le mouvement moderne ;

b) améliorer la délimitation des zones tampon au regard de paramètres topographiques et visuels et assurer une protection appropriée ;

c) mettre en place des systèmes et/ou plans de gestion pour donner des orientations plus claires aux propriétaires et impliquer les autorités et communautés locales dans le processus de gestion ;

(2) À titre de comparaison Walter Gropius a été actif principalement en Allemagne et aux États-Unis, et dans une moindre mesure en Grande-Bretagne et en Grèce ; les réalisations d'Alvar Aalto ou de Mies van der Rohe concernent quatre à sept pays ; enfin, Frank Lloyd Wright compte plus de cinq cent réalisations, mais une seulement se trouve en dehors du territoire « usonien ».

(3) « France had always bulked large in Brazilian culture – in education, in literature, in the arts – and the revolutionary ideas of the great Swiss French architect, Le Corbusier, proved particularly sympathetic to young Brazilian architects. Le Corbusier's theories have been interpreted with special brilliance in the Ministry of Education and in the work at Belo Horizonte ». Philip L. Goodwin, *Brazil Builds*, The Museum of Modern Art, New York, 1943, p. 81.

(4) Oscar Niemeyer, *Niemeyer par lui-même. L'architecte de Brasilia parle à Edouard Bailly*, éditions Balland, collection biographies, Paris, 1993, pp. 57-58.

3. Considère qu'une proposition d'inscription révisée n'incluera pas forcément les 22 éléments constitutifs du bien actuel proposé pour inscription. Néanmoins, l'inclusion d'autres parties constitutives du bien dans la série appellerait une nouvelle proposition d'inscription ;
4. Invite les États parties à renforcer leur coopération afin d'assurer une protection et une gestion appropriées du bien en concentrant l'attention sur les bâtiments et les ensembles urbains ;
5. Encourage les États-parties à continuer à travailler sur le mécanisme de coordination global entre les sites associés à Le Corbusier, comme mécanisme positif, que les sites soient ou non inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Dès le 29 octobre 2009, le comité international se réunissait et les six pays, encouragés par la décision du Comité du patrimoine mondial décidaient de reprendre immédiatement les travaux destinés à apporter des réponses conformément aux demandes figurant dans la décision de Séville : justification de l'inscription selon les critères tels que proposés par le comité, révision éventuelle de la liste des éléments constitutifs du *Bien*, renforcement de la coordination internationale, amélioration des plans de gestion.

Gilles Ragot, historien de l'Architecture, a été mandaté par le ministère de la Culture français, pour réaliser le dossier complémentaire et contribuer à la rédaction des éléments communs. Bénédicte Gandini, architecte de la Fondation Le Corbusier, a assuré la coordination entre les experts internationaux et a supervisé la fabrication du dossier. Guillaume Sodezza, chargé d'études patrimoine au sein de l'agence Épures, a assisté les collectivités et les propriétaires pour la préparation des plans de gestion.

## Le réseau des villes

Pour favoriser la coordination globale entre les sites associés à Le Corbusier, les villes sur le territoire desquelles se trouve une œuvre candidate ont décidé de se fédérer pour coopérer sur les questions de protection et de promotion du patrimoine corbuséen. Elles ont prévu d'associer à leur démarche les villes dont les œuvres de Le Corbusier ne figurent pas au présent dossier. La réunion constitutive de l'*Association des sites Le Corbusier* s'est tenue à Ronchamp le 27 janvier 2010, elle s'est donné pour principaux objectifs d'animer le réseau chargé de préserver et de promouvoir les sites Le Corbusier auprès du public ; de partager les expériences dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du patrimoine Le Corbusier ; d'être à l'initiative des plans de gestion à mettre en œuvre pour chacun des éléments constitutifs du *Bien*.

### La liste établie aujourd'hui comprend 19 réalisations ou ensembles répartis comme suit :

1912	Villa Jeanneret-Perret	La Chaux-de-Fonds	Suisse
1923	Maisons La Roche et Jeanneret	Paris	France
1923	Petite villa au bord du lac Léman	Corseaux	Suisse
1924	Cité Frugès	Pessac	France
1926	Maison Guiette	Anvers	Belgique
1927	Maisons de la Weissenhof-Siedlung	Stuttgart	Allemagne
1928	Villa Savoye et loge du jardinier	Poissy	France
1930	Immeuble Clarté	Genève	Suisse
1930	Pavillon suisse à la Cité universitaire	Paris	France
1931	Immeuble locatif à la Porte Molitor	Boulogne-Billancourt	France
1945	Unité d'habitation	Marseille	France
1946	Manufacture à Saint-Dié	Saint-Dié	France
1949	Maison du Docteur Curutchet	La Plata	Argentine
1950	Chapelle Notre-Dame-du-Haut	Ronchamp	France
1951	Maisons Jaoul	Neuilly-sur-Seine	France
1951	Cabanon de Le Corbusier	Roquebrune-Cap-Martin	France
1953	Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette	Eveux-sur-Arbresle	France
1954	Musée National des Beaux-Arts de l'Occident	Tokyo	Japon
1953-1965	Centre de récréation du corps et de l'esprit de Firminy-Vert	Firminy	France